



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir du site de l'abbaye de Clairvaux

Question orale n° 580

Texte de la question

M. Jordan Guitton interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'avenir du site de l'abbaye de Clairvaux, situé dans la commune de Ville-sous-la-Ferté, dans le département de l'Aube. Classée au titre des monuments historiques et fondée au XI^e siècle par Bernard de Clairvaux, l'abbaye constitue un élément majeur du patrimoine architectural et carcéral français. Elle a notamment abrité jusqu'en 2016 un établissement pénitentiaire emblématique, héritier direct des transformations opérées sous Napoléon. Ce site unique, à la croisée de l'histoire religieuse, pénale et territoriale de la France, incarne à lui seul plusieurs siècles de la mémoire nationale. Depuis la fermeture de la prison en 2016, aucune réaffectation d'envergure n'a été engagée sur le site. De nombreux élus locaux, comme les habitants, s'interrogent sur l'absence de projet structurant alors même que le territoire souffre d'un déficit d'attractivité économique et culturelle. L'abbaye, par son ampleur et son identité singulière, pourrait pourtant devenir un pôle culturel ou touristique de rayonnement national, voire européen. Par ailleurs, la rénovation du cloître de l'abbaye soulève de nombreuses interrogations pour les habitants et pour l'association « Renaissance de l'abbaye de Clairvaux ». En effet, la restauration de la façade sud du bâtiment pourrait conduire à la démolition de certaines zones de l'ancienne prison comme les cellules collectives et deux murs d'enceinte. Il souhaiterait donc savoir s'il compte s'opposer à ces démolitions et si la création d'une école pénitentiaire est maintenue, et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Jordan Guitton](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 580

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)